

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 98 (1962)

Heft: 44

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MONTREUX 20 DÉCEMBRE 1962 XCVIII^e ANNÉE NO 44

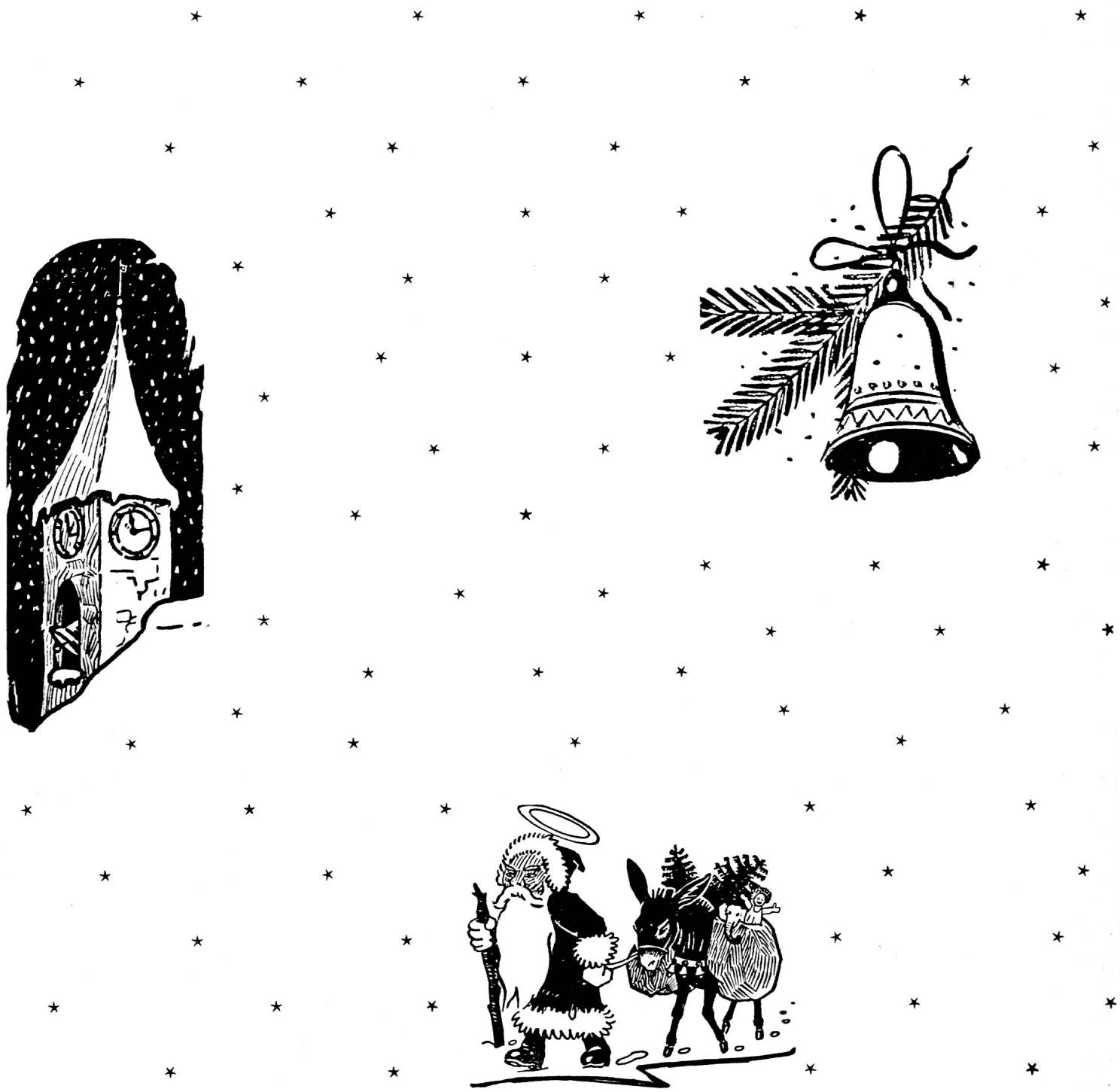
Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.-; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



COMITÉ CENTRAL**SPR****Un rédacteur prend congé**

Avec ce dernier numéro de l'année prend fin mon activité de rédacteur de la partie pédagogique de l'« Educateur », commencée en octobre 1944. A tous ceux qui m'ont aidé au cours des ces dix-huit années, je tiens à dire ma très vive reconnaissance. A tous mes correspondants tout d'abord qui ont fait preuve souvent d'une longue patience, manifestant presque toujours compréhension et bonne humeur, reprenant la plume malgré tout chaque fois qu'ils avaient quelque chose à dire. Reconnaissance aussi à l'Imprimerie Corbaz à Montreux pour la ponctualité et la conscience qu'elle a toujours mises au bénéfice de notre journal, et merci surtout à M. Paul Savary dont le dévouement et les compétences professionnelles ont singulièrement simplifié ma tâche puisque je savais pouvoir toujours compter sur lui. Merci enfin à mon collègue-rédacteur, Gustave Willemin, dont la collaboration n'a été pour moi qu'une longue amitié manifestée chaque semaine. Je dis encore ma gratitude aux collègues qui ont eu quelquefois l'amabilité de m'adresser un mot d'encouragement et des vœux à l'occasion de mon départ.

Tant de gentillesse me rendent plus pénibles les regrets que j'éprouve à l'égard de tous ceux que j'ai peinés ; je les sais nombreux, sans avoir eu pourtant à souffrir de réactions vives et malveillantes de leur part. Peut-être me permettront-ils d'en conclure qu'ils ont compris et pardonné ; car l'esprit de collégialité incite à la bienveillance. Et c'est le très grand privilège dont j'ai bénéficié que ces relations quasi journalières, toujours avec des collègues de Suisse romande et d'ailleurs aussi, de l'étranger parfois, de Suisse alémanique ou italienne souvent, auxquels j'adresse un salut fraternel en les assurant que leur souvenir restera pour moi une présence vivante.

En prenant congé de tous ceux qui furent mes compagnons de travail et de pensée, en abandonnant tant d'habitudes et tant de choses qui m'étaient chères, au moment où je quitte ce journal qui fut mon compagnon de tous les jours et pendant si longtemps, on comprendra que j'éprouve quelque mélancolie adoucie pourtant par les espoirs que permet l'heureux choix de mon successeur. Jean-Pierre Rochat mettra tout son cœur, toute sa foi et son savoir-faire au service de l'« Educateur ». Je lui souhaite de trouver dans cette activité des joies aussi nombreuses que celle que j'ai connues.

André Chablopz.

A Chablopz

*Il vient un jour, compagnons de voyage,
Où nos chemins doivent se séparer...*

L'expérience comme le raisonnement nous ont montré cent fois la vérité de cette constatation, c'est toujours avec mélancolie que l'on arrive au jour où il faut se quitter. Avec ce numéro de l'« Educateur » se rompt une collaboration de seize ans : aujourd'hui, A. Chablopz quitte le journal auquel il a consacré tant d'heures, tant de peine, tant de talent.

Depuis dix-huit ans, Chablopz avait la responsabilité du journal, depuis seize ans, nous avons fait route ensemble. Au début, nos relations se bornaient à partager également le nombre des pages que nous laissait la publicité, puis nous avons essayé de faire paraître alternativement tous les quinze jours le Bulletin et l'« Educateur » ; devant le peu de succès de nos tentatives, nous en sommes revenus à la coexistence pacifique en appliquant la règle « à chacun selon ses besoins ». L'expérience a magnifiquement réussi : un coup de téléphone chaque semaine et, en moins d'une minute, nos projets étaient confrontés, la décision prise, le nombre de pages attribuées à l'un et à l'autre était fixé. Jamais nous n'avons eu l'un pour l'autre un mot d'impatience et c'est grâce à notre confiance mutuelle et à notre profonde amitié que notre problème hebdomadaire était résolu.

D'autres plumes que la mienne diront tout ce que l'« Educateur » doit à Chablopz, mais au jour où il nous quitte, je voudrais rendre hommage à son bon sens, à sa compréhension, à ses qualités de cœur, qui ont fait de lui le voisin idéal dans les colonnes de ce journal, lui témoigner toute la reconnaissance que je lui porte pour l'équanimité dont il a fait preuve au cours de longues années et pour l'assurer que son exemple restera agissant dans la maison.

Au nom du journal et de tous ses collaborateurs, nous lui souhaitons une bonne retraite, studieuse aussi, car Chablopz serait bien incapable de vivre sans continuer à se rendre utile.

Et bienvenue à son successeur !

G. W.

**FIAI - Bureau exécutif**

Chaque année, en automne, le bureau exécutif de la FIAI se réunit pour préparer le prochain congrès. La session a eu lieu les 1^{er} et 2 décembre à Vienne, pour apporter à l'assistance autrichienne un témoignage d'amitié, car c'est la première fois qu'elle fait partie du bureau.

Le prochain congrès aura lieu à Edimbourg, du 24 au 27 juillet 1963. Les sujets mis à l'étude sont les suivants :

1. La crise du recrutement des maîtres — causes et remèdes.
2. Les problèmes posés par la scolarisation généralisée et l'enseignement primaire dans les pays en voie de développement. Quel sens et quelles formes devrait

revêtir la coopération culturelle et technique avec ces pays ?

Le premier sujet a déjà été abordé plusieurs fois tant la pénurie d'enseignants est universelle et tant elle exerce d'effets sur l'évolution de l'éducation en général ; mais le problème n'a jamais été posé pour lui-même. D'autre part, la Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire officiel (FIPESO) qui tiendra les séances de son congrès aussi à Edimbourg, en même temps que la FIAI, a choisi le même thème d'étude ; la séance d'ouverture et celle de clôture qui seront communes aux deux fédérations permettront d'intéressantes confrontations.

Le deuxième sujet est beaucoup plus difficile à traiter. Une première enquête faite de septembre à novembre auprès des associations africaines et asiatiques n'a donné que très peu de réponses ; mais les conditions de travail et les besoins sont certainement les mêmes partout. De plus, nous avons à notre disposition les expériences déjà faites dans ce domaine et une riche documentation au Bureau international d'éducation. Dans quelle mesure nos associations, qui se recrutent surtout en Europe, pourront-elles définir une politique et apporter une contribution à la coopération culturelle ? Répondre à cette question sera la tâche du congrès d'Edimbourg.

L'Educational Institute d'Ecosse est chargé de fournir le rapporteur sur le premier thème, le Syndicat national des instituteurs de France celui du second.

VAUD

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier :
Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz

Assemblée des délégués SPV - Convocation

L'assemblée des délégués SPV est convoqué pour le samedi 19 janvier 1963, à 14 heures, au Restaurant de la Cloche, Grand-Pont 8, à Lausanne.

Ordre du jour : 1. Appel ; 2. Procès-verbal de la dernière assemblée ; 3. Nomination des membres honoraires ; 4. Approbation des nouveaux statuts de la section de Lausanne ; 5. Communications et propositions du Comité central ; 6. Nomination d'un vérificateur des comptes ; 7. Discussion des rapports des diverses commissions et délégations ; 8. Propositions des sections ; 9. Propositions individuelles.

Nombre de délégués par section, président compris (selon art. 30 des statuts) : Lausanne 6 ; Vevey 3 ; Aigle 2 ; Morges 2 ; Orbe 2 ; Yverdon 2 ; autres sections 1.

Lors du Congrès, il est d'usage que tous les délégués participent au repas de midi. Les frais de ce repas sont supportés par la caisse des sections. Le prix en sera encaissé le jour de l'assemblée des délégués.

Le Comité central.

Septième congrès de la Société pédagogique vaudoise

Convocation

L'assemblée générale ordinaire SPV est convoquée pour le samedi 26 janvier 1963 à 8 h. 30, salle du cinéma Capitole, avenue du Théâtre 6, Lausanne.

Ordre du jour

A) Assemblée de la Société coopérative caisse de secours et d'invalidité.

1. Procès-verbal.

En rapport avec une étude de l'an dernier sur l'apprentissage d'une langue étrangère à l'école primaire, le bureau exécutif s'est chargé d'une enquête auprès de toutes les associations nationales affiliées sur l'espéranto, son enseignement dans les écoles officielles et son expansion dans chaque pays.

Un nouveau contrat a été signé entre la FIAI et l'Unesco pour l'étude de ce qu'on nomme fort improprement les « écoles associées ». Il s'agit d'un travail pratique intéressant la Suisse, l'Angleterre, la France et l'Allemagne, dont certaines classes devront entrer en relations avec des écoles d'Orient ; jusqu'ici l'expérience s'était concentrée dans les écoles secondaires. Peut-elle donner des résultats au degré primaire ?

Nos collègues viennois sont très fiers de leur ville et ils ont raison. Ils s'étaient dépensés pour préparer la réunion ; les séances ont eu lieu soit au Département de l'instruction publique de Vienne, soit au siège de l'Association autrichienne. Le maire de Vienne a eu l'abilité de recevoir notre bureau dans un dîner très sympathique et nous avons pu disposer de quelques heures pour visiter une école pour enfants physiquement handicapés, et dans les environs de Vienne, deux auberges de jeunesse. La forêt viennoise était sous la neige, il soufflait un vent glacial et, dans le lointain, le Danube qu'on voyait bleu sinuait dans la plaine.

Une belle moisson de souvenirs et un hommage de reconnaissance à nos hôtes de quarante-huit heures.

G. W.

VAUD

2. Rapport du conseil d'administration.
3. Rapport des vérificateurs de comptes.
4. Budget et cotisations.
5. Propositions individuelles et des sections.
6. Election statutaire du bureau de l'assemblée.
7. Election d'un membre du conseil d'administration.

B) Assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise.

1. Procès-verbal.
2. Rapport des vérificateurs de comptes.
3. Budget et cotisations.
4. Discussion du rapport du comité central.
5. Distribution des diplômes aux membres honoraires.
6. Message de M. A. Veillon, président du comité central SPR.
7. Propositions des sections et propositions individuelles.
8. Election statutaire du bureau de l'assemblée.
9. Election d'un membre du comité central.

Conférence

Elle aura lieu à 15 heures à l'aula du Collège secondaire de Béthusy. Nous entendrons M. P. Goetschin, professeur à l'Université de Lausanne et à l'IMEDE qui traitera de : « L'évolution économique du monde actuel et la formation des cadres. »

Ce sujet permettra à l'orateur de relier les problèmes des entreprises et des professions à ceux de l'enseignement.

Demande de congé

Les collègues désirant participer au congrès adresseront leur demande de congé à l'autorité communale.

Le comité central.

Démocratisation des études, accès au Collège, à l'Université

On parle beaucoup actuellement de démocratisation des études. La raison en est donnée par les économistes. Dans le monde qui s'élabore, on ne peut se permettre de gaspiller des forces intellectuelles. Il faut donc prospecter partout cette matière grise, richesse No 1, dit-on, et seule chance de survie de la Suisse.

Or, jusqu'à maintenant — toutes les statistiques le prouvent — l'accès aux études a été un privilège des classes aisées de la population.

Comment pouvons-nous collaborer à cette recherche de toutes les forces capables de bénéficier d'un enseignement secondaire, voire universitaire ? Nous sommes sans doute les mieux placés dans l'état actuel des choses. En effet, tant que la bifurcation principale se fera à 10 ans, que le cycle d'orientation ne sera pas étendu à toute la population scolaire, c'est aux institutrices et aux instituteurs enseignant en 3e année qu'il appartiendra de déceler les éléments susceptibles de faire des études mais dont les parents, de par leur situation sociale, ne songent pas à une telle éventualité.

J'aimerais donc demander à mes collègues, titulaires de telles classes de porter toujours ce souci à l'avenir. Ils savent bien que, s'ils ont eu fréquemment à dissuader certains parents qui, contre tout bon sens, s'obstinent parfois à envoyer leur enfant au collège, ils n'ont, par contre, pas vu souvent un ouvrier entrer dans leur classe et leur tenir à peu près ces propos : « Mon fils apporte toujours de très bons bulletins, il arrive très facilement à bout de ses tâches, est très rapide dans son travail, curieux de tout, lit beaucoup, pose sans cesse des questions, que penseriez-vous d'une entrée au collège ? »

Non, le fait est très rare, le père n'a peut-être pas ouvert un œil attentif sur certaines aptitudes de son fils. Rentrant fatigué, de son travail, il n'a pas tout le loisir de le voir vivre. Il n'a pas par ailleurs les éléments de comparaison nécessaires et surtout, dans sa famille, la question des études ne se pose pas.

Quoiqu'il soit bien difficile de dire, entre 9 et 10 ans, quel sera l'avenir d'un enfant, le maître, lui, a de nombreux points de comparaison.

Avec un peu de recul surtout, il peut faire un parallèle avec tel ancien élève qui vient d'entrer en médecine ou en droit et qui présentait beaucoup de traits pareils à ceux du petit Claude, si vif d'esprit, plein d'idées originales, déjà une petite personnalité.

Il serait utile de suivre ce dernier de très près, d'entrer en contact avec ses parents, de leur dire votre satisfaction, qu'un avenir intéressant s'ouvre devant leur fils. Le sol bien préparé, vous aborderez la possibilité des études, de l'aide financière. Vous apporterez sans doute de nouveaux soucis dans la famille de Claude mais vous créerez en même temps un grand espoir et vous donnerez peut-être un autre sens à la vie de ses parents dont les peines auront une nouvelle raison d'être.

Je suis en très bonne compagnie pour vous tenir un tel langage. En effet, voici ce que dit le rapport du Conseil d'Etat sur l'accès aux études supérieures dans son paragraphe 156, p. 39 :

« Ce qui a été dit sur les obstacles créés par le milieu de l'enfant et l'orientation scolaire montre la difficulté du problème : une sélection rigoureuse ne peut être fondée sur des critères sûrs, et un pronostic à l'âge de 10 ans est sujet à caution. Le meilleur critère du moment est le comportement de l'enfant à l'école, son tra-

vail et ses résultats appuyés ou corrigés par l'opinion du maître. Ce dernier connaît l'enfant, le voit tous les jours et peut porter sur lui un jugement valable. Quelles que soient les erreurs qu'on peut commettre, il apparaît comme évident qu'un mauvais élève de 10 ans n'est pas prêt (il le sera peut-être plus tard, rien n'est définitif) à aborder avec fruit les études secondaires. En revanche, les meilleurs élèves pourraient y réussir et aller très loin. Or, certains de ces enfants resteront écartés de toute chance de ce côté-là par ignorance de leurs possibilités, négligence ou manque d'ambition de leurs parents, ou toute autre cause. L'enfant en pâtit, mais aussi la société qui se prive d'éléments de valeur. »

Mais Claude admis au collège n'en aura pas pour autant gagné la bataille. Ses parents, de par leur formation, ne lui seront d'aucun secours sur le plan scolaire. Là de nouveau il ne luttera pas à armes égales avec ses camarades à qui on paie des répétiteurs. Il demeurera seul en face des difficultés.

Pourquoi donc, si l'on veut vraiment récupérer toutes les forces disponibles, ne pas en payer le prix et faire un pas de plus en créant, par exemple, dans chaque localité possédant un collège, des centres d'accueil ouverts, en fin d'après-midi et les jours de congé, aux enfants qui, du point de vue scolaire, ne peuvent trouver une aide efficace au sein de leur famille.

On a fait un grand pas vers la démocratisation en rendant l'enseignement secondaire gratuit, on en ferait un non moins nécessaire par la création de ces centres.

En outre, n'y aurait-il pas là une source de revenus pour certains étudiants qui pourraient y consacrer quelques heures chaque semaine à se « faire la main » en travaillant sous la conduite d'un directeur.

R. S.

Association des maîtres des classes supérieures

L'assemblée générale d'automne de notre association, le 1er décembre, a groupé une centaine de membres en l'aula de l'Ecole normale, à Lausanne. Le président, F. Rastorfer, a été réélu à l'unanimité tandis que J. Porchet remplace J.-P. Epars qui quitte le comité. Les charges sont ainsi réparties :

F. Rastorfer, président, Lausanne, ch. de Pierrefleur 44 ; D. Vuille, vice-président, Vevey, ch. du Point-du-Jour 2 ; P. Duruz, caissier, Concise ; J. Porchet, secrétaire aux convocations, Mézières ; M. Matthey, secrétaire aux procès-verbaux, Genolier.

Un hommage a été rendu à M. A. Martin, ancien chef de service de l'enseignement primaire ; il lui a été remis un souvenir de notre association et à titre de reconnaissance un livre dédicacé.

Nous profitons de l'hospitalité de ces colonnes pour rendre à M. Martin tous nos vœux de bonne et heureuse retraite. Nous formulons le même souhait à l'égard de nos collègues qui ont pris leur retraite cette année, soit MM. Emile Beney, Yverdon ; Charles Bornand, Lausanne ; Victor Dentan, directeur des écoles, Montreux ; Ami Ménétrey, Bussigny.

M. M.

Educatrices des petits

L'assemblée annuelle des éducatrices des petits a eu lieu le samedi après-midi 10 novembre dans la salle si accueillante du château d'Ouchy.

Mlle Suzanne Ogay, présidente, salua la présence de M. Jaccottet, directeur des Ecoles de Lausanne, de MM.

les inspecteurs scolaires, de M. Zeissig, directeur de l'Ecole normale, des délégués des associations amies.

La partie administrative fut rapidement menée. Deux membres du comité ayant terminé leur mandat, Mmes Barbier et Baudat, se retirent après avoir reçu les remerciements de la présidente. Deux nouveaux membres furent nommés par acclamation, ce sont Mme Geiser et Mme Bachmann.

M. Ehinger, président de la SPV, entretint l'assemblée des problèmes qui intéressent l'ensemble du corps enseignant.

Mme Paschoud nous fit part des projets des associations féminines. Il s'agit de bâtir des maisons locatives à Lausanne pour des femmes seules ayant charge de famille. M. Jaccottet, directeur des Ecoles, adressa un cordial et bref salut à l'assemblée.

Après un thé offert par l'association, ce fut la passionnante conférence de M. Roller, professeur à l'Université de Genève, à laquelle M. le chef du Département, Pierre Oguey, nous fit l'honneur d'assister.

Il s'agissait de la méthode Cuisenaire pour l'enseignement du calcul, qu'une émission de la télévision vient de faire connaître au grand public. L'éloquence persuasive de M. Roller enthousiasma l'assemblée et chacune envisagea de s'initier à cette méthode d'enseigner le calcul et souhaita que nos autorités favorisent l'emploi de ce matériel dans nos classes.

Mme Suzanne Ogay remercia chaudement le conférencier.

Un souper aux chandelles, fort bien servi, réunit les invités, le comité et quelques collègues.

A. D.

Il a été oublié au château d'Ouchy un livre : « Climats » de Maurois. Prière de le réclamer à Suz. Ogay, Valmont 5, Lausanne.

AVMG — Cours de ski du relâche, Verbier, 16 au 18 février 1963

Trois journées de détente à ski, avec instruction ou ski conduit par ISS, ou liberté, dans la prestigieuse station de Verbier. Un libre-parcours donnera accès à quatorze moyens de remontée mécanique, dont trois nouveaux sur les Mayens-de-Riddes et Isérables. Pension complète (dortoirs) du samedi soir au lundi midi au Relais de Savoleyres, dans une ambiance de haute montagne, à l'arrivée du téléski. *Prix* : Membre AVMG, 98 fr. tout compris, mais sans voyage ; non-membre AVMG, 108 fr. Inscription provisoire immédiate à Paquier J. P., Villardiez 18, Pully, tél. (021) 28 49 78.

N. B. — Ces cours sont de plus en plus problématiques. L'hôtellerie n'offre plus volontiers la pension collective, elle ne loge que difficilement pour de courtes périodes et les sociétés de téléskis et téléskis, appliquant une ordonnance fédérale, ne pratiquent plus le tarif réduit. Il est peut-être temps de profiter...

Commission consultative pédagogique de l'enseignement primaire

En 1961, nous nous étions penchés sur le règlement primaire. En 1962, notre CCPEP a eu de nouveau l'occasion d'accomplir un grand travail, cette fois sur le thème de la pénurie de personnel enseignant primaire.

Durant six séances, nous avons défendu avec succès les propositions SPV qui servaient de base à nos débats.

La présence de notre collègue Michel était une garantie de plus : il était le spécialiste de la question et l'organe de liaison avec les responsables SPV. M. M. Ray, momentanément sous d'autres cieux, était remplacé par M. P. Aubert, inspecteur.

Un nouveau programme pour la formation d'instituteurs et d'institutrices auxiliaires a été mis sur pied. Prétendre qu'il donne entière satisfaction serait exagéré ; l'année minimum que nous avons demandée, nous l'avons, en mois sinon en heures. Il a tout de même fallu tenir compte de la qualité des futurs candidats entrant en ligne de compte pour cette première opération : une formation jugée au moins équivalente à la nôtre, ainsi qu'une expérience valable dans les professions respectives. Notre association sera d'ailleurs représentée dans la commission de « recrutement ».

Après la mesure pour rien, qu'il nous faut oublier, il est réconfortant de repartir loyalement à zéro, dans un esprit de collaboration que nous nous plaisons à relever une fois de plus.

Morges, le 10 décembre 1962.

Pour les collègues de la commission :

B. Jotterand.

Commission disciplinaire

Le nouveau délégué SPV, désigné en mai 1962, n'a pas été appelé à siéger depuis cette date. Il en conclut que les membres de notre association font preuve d'une discipline exemplaire et s'en réjouit.

Renens, le 5 décembre 1962.

G. Bovay.

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

Pour une aide efficace
dans la réalisation de
toutes vos opérations
bancaires



Sièges et succursales
dans toute la Suisse

Capital et réserves : Fr. 367 millions

Rapport du délégué de la SVP à la commission cantonale vaudoise du cinéma scolaire

Composition : MM. Rostan François, inspecteur, président ; Monnier Marcel, secrétaire général du Département de l'instruction publique ; Mamin René, inspecteur ; Golay Jean-Louis, professeur ; Guidoux André, maître d'application et Pécoud René, instituteur.

Cette commission n'a tenu qu'une séance officielle à Lausanne. Par contre la plupart de ses membres ont assisté à deux séances intercantonales d'une journée à Berne, séances consacrées à la projection des films proposés à l'achat pour la Centrale de Berne.

L'unique séance de Lausanne fut vouée à l'examen détaillé et à l'établissement du nouveau contrat de location entre le Département de l'instruction publique et la Centrale scolaire de Berne. Le dernier contrat arrivait à échéance le 31 décembre 1961 et le nombre de films loués augmentant sans cesse nécessitait l'étude de nouvelles bases. En effet le contingent de bobines louées par nos classes vaudoises a passé de 652 en 1956, 1100 en 1957, 1610 en 1958, 1658 en 1959, 1784 en 1960 pour atteindre 2272 en 1961 ; ces chiffres se passent de commentaires.

Il existait deux possibilités de contrats, soit la reconduction de l'ancien sur des bases nouvelles ou un contrat « forfait total », tel que le canton de Berne a adopté par exemple. Mais la Centrale de Berne ne se ralliait à cette dernière solution, un peu plus onéreuse, que pour une période de trois ans. Après avoir soupesé avantages et inconvénients des deux systèmes, la commission proposa au département l'élargissement de l'ancien contrat sur une base de livraison de 2500 bobines unités pour 13 000 fr. et un supplément de 3 fr. 50 par bobine en sus des 2500, projet qui fut ratifié ensuite par M. le chef du département. La commission a émis le vœu que l'économie réalisée soit destinée à subsidier les achats d'appareils dans le canton.

Au cours des deux séances de visionnement à Berne, les membres ont pu constater que la qualité des films d'enseignement s'améliore constamment et que les offices de création de ces films des principaux pays d'Europe font de sérieux efforts pour présenter des bandes de grande classe.

La commission étudie présentement la mise sur pied de cours d'initiation au cinéma à l'usage du corps enseignant primaire et secondaire. Un projet a été

élaboré et sera discuté au cours de la prochaine séance. Indiscutablement, cette initiative répond à un besoin urgent, surtout que nous ne sommes pas en tête dans ce domaine. Il est vrai que dans plusieurs communes, à Yverdon, à Lausanne, à Montreux tout particulièrement, le corps enseignant primaire et secondaire a fait des efforts méritoires pour entreprendre une véritable éducation cinématographique de nos jeunes et ceci dans des conditions difficiles. Car il est indéniable que le cinéma nécessite une connaissance de ses techniques, de ses procédés et de son langage particulier, si l'on veut obtenir une meilleure formation du sens critique chez nos élèves. Aussi de tels cours pour la formation du corps enseignant sont devenus indispensables. Des initiatives semblables ont connu plein succès dans plusieurs cantons suisses. Nous ne doutons que ce serait le cas dans le nôtre, et espérons que cette réalisation verra le jour le printemps prochain.

Au nom de la commission :
Le rapporteur SPV
R. Pécoud
Fontaines s/Grandson.

Ecole Pestalozzi, Echichens

Chaque membre du corps enseignant a reçu, au cours de l'année, le rapport de quarante pages relatant l'histoire de l'Ecole, maison d'éducation fondée il y a 135 ans par un neveu de Pestalozzi. Cette brochure contient également un résumé des comptes et le rapport de la commission de gestion.

L'Ecole compte actuellement 61 élèves répartis entre quatre classes, dirigées par trois instituteurs et une institutrice. En plus, les huit éducateurs de la maison fournissent à la direction une foule de renseignements précieux sur le comportement et le caractère des enfants. Ces renseignements, soigneusement classés, comparés, étudiés, donnent au directeur et à la directrice, M. et Mme Jacques Besson, un travail énorme. Aussi, il serait urgent de les soulager des travaux administratifs, comptabilité et économat, afin qu'ils puissent se consacrer entièrement à la création de l'atmosphère de la maison, à la recherche de méthodes nouvelles concernant l'éducation et l'enseignement, enfin, à la réorganisation scolaire qui sera le couronnement de l'immense effort entrepris ces dernières années.

Merci à tous.

Fr. Chapuis.

Rapport de la commission de projection fixe de la SPV

Ce groupement n'a pas tenu de séance en 1962 pour la raison principale suivante : ses deux principaux collaborateurs, MM. Delacrétaz et Falconnier, ont consacré tout leur temps à la magnifique réalisation des reliefs en plastic de la Suisse qui ont obtenu un grand succès, mais qui ont donné pas mal de travail à leurs auteurs. Nous profitons de cette occasion pour les féliciter de cette œuvre qui fait honneur au corps enseignant vaudois.

Au nom de la commission :
Le président R. Pécoud.

Rapport de la commission de la Centrale de documentation scolaire pour l'année 1962

Au cours de ses deux séances annuelles, la commission de la Centrale de documentation scolaire, présidée par M. Jean Zeissig, directeur de l'Ecole

PHOTOGRAPHIE REYMOND S.A.
LAUSANNE (SUISSE)



illustrateurs de l'impression typographique depuis

1890

normale, a pris connaissance des comptes, du budget et du rapport du directeur, notre collègue Edmond Rochat. Au budget figurent des achats pour 8000 fr. et des réparations pour 3000 fr. La SPV contribue à ces dépenses par un versement de 1000 fr. L'Etat verse le solde, paie le directeur et se charge du loyer des locaux. Chaque année, nos collections s'enrichissent grâce à de nouvelles acquisitions, tandis que les objets abîmés ou vieillis sont éliminés. En 1962, la Centrale a acheté 542 tableaux, 2218 diapositives, 48 films fixes et 3 livres. Après déduction du matériel éliminé, il reste 11 632 objets en circulation.

Le travail de prospection et les achats dépendent du directeur, qui s'en acquitte avec une rare compétence et une conscience que nous tenons à relever ; c'est grâce à ses soins que notre Centrale connaît un développement si réjouissant ; aussi les soussignés, représentants de la SPV, lui ont-ils exprimé la vive reconnaissance du corps enseignant.

Le service des prêts révèle une augmentation constante du mouvement des objets, sauf en ce qui concerne les livres. M. Charles Pasche, préposé à ce service, vole tous ses soins à accroître la rapidité des échanges, assurant ainsi un excellent rendement à nos collections.

Quant à M. Jean Pache, aide et réparateur, il s'acquitte de sa tâche avec une habileté de spécialiste ; ces deux collaborateurs méritent des éloges et des remerciements.

Le nouveau chef de service, M. Cavin, siégera désormais dans la commission ; nous saluons son arrivée avec plaisir. Mais nous ne saurions laisser partir M. Adrien Martin sans rappeler que notre Centrale lui doit beaucoup ; ses interventions au département et sa constante sollicitude nous ont toujours assuré l'appui matériel indispensable ; qu'il veuille trouver ici l'expression de notre vive gratitude.

Enfin, nous sommes reconnaissants à MM. Zeissig et Mamin pour le concours apprécié qu'ils apportent à la bonne marche de la Centrale.

Les délégués SPV :
André Moret, Ogens.
J.-J. Desponts, Colombier.

Rapport « Les Mûriers »

Eduquer et développer des jeunes filles d'intelligence limitée n'est pas une sinécure dans les temps actuels et avec les moyens financiers, éducatifs, matériels limités qu'a la maison des « Mûriers ».

Aussi est-il de notre devoir de reconnaître la patience, le dévouement, la générosité que Mlle la directrice et ses collaboratrices apportent pour le bien-être et la réadaptation de quarante-deux fillettes.

Cependant, la maison va peut-être bientôt changer d'aspect : les plans de l'ensemble des constructions sont établis ; le financement trouvera prochainement une solution que nous souhaitons heureuse. Après cinq ans de démarches, il n'est pas trop tôt que les espoirs se concrétisent. Pour cette maison réorganisée, il faudra un couple-directeur qui lui donnera l'ambiance d'un foyer accueillant et harmonieux.

Le comité souhaite que l'adhésion des « Mûriers » à la convention de l'AVOP permettra de résoudre le problème difficile du personnel.

que les « Mûriers » partagent avec l'Ecole Pestalozzi

Enfin, merci à tous ceux qui ont œuvré à la collecte d'Echichens.

Françoise Waridel.

Rapport annuel de la collectivité SPV de la SVSM

Voici les comptes de la collectivité SPV de la SVSM pour le dernier exercice connu, soit l'année 1961 :

Recettes

Cotisations, frais médicaux	Fr. 125 150,—
Cotisations, indemnités	Fr. 1 591,80
Cotisations assurance hospitalisation	Fr. 16 152,60
Assurance complémentaire	Fr. 24,—
Participations frais méd. et pharm.	Fr. 41 090,25
Subside assurance TBC	Fr. 182,45
	Fr. 184 191,10

Dépenses

Coût des frais médicaux	Fr. 159 390,15
Indemnités journalières	Fr. 2 240,50
Indemnités d'hospitalisation	Fr. 7 007,50
Tuberculose	Fr. 461,—
Frais administratifs	Fr. 7 604,70
Excédent recettes	Fr. 7 487,25
	Fr. 184 191,10

Commentaires

Le bénéfice de l'exercice ne doit pas faire illusion. A la suite d'une requête de la société vaudoise de médecine, une adaptation générale des prestations a été convenue qui a pris effet le 1er mars 1962. Pour la SVSM, dans son ensemble, les charges nouvelles seront de Fr. 360 000,—.

On doit donc prévoir que le boni 1961 sera absorbé en 1962 par les améliorations consenties au corps médical. Cela est d'autant plus certain que 1961 a été une année de morbidité normale, sans épidémie.

Il convient de le rappeler une fois de plus : le secteur « frais médicaux et pharmaceutiques », comme celui de l'hospitalisation se distinguent par une course ascendante des prix qui ne laisse pas d'inquiéter. La révision de la LAMA imposera aux caisses-maladie de nouvelles charges sans leur donner tous les moyens de les supporter. Les assurés seront donc peut-être appelés à apporter leur contribution à ces « progrès » sociaux.

C'est le problème de l'hospitalisation qui demeure le plus épique.

Ne parle-t-on pas d'un prix moyen de la journée de maladie qui ascenderait à plus de Fr. 30,— ? On nous pose fréquemment la question suivante : que m'adviendrait-il (financièrement) si j'étais hospitalisé ? La réponse est relativement aisée. Pour ceux qui ont assuré un complément d'hospitalisation de Fr. 10,— et qui acceptent d'être soignés en chambre commune d'un hôpital ayant signé la convention vaudoise, tout va bien : ils n'ont pas un liard à débourser, la caisse se chargeant de payer tous les frais d'hospitalisation, pension, soins, taxe opératoire, etc.

Pour ceux et celles qui choisissent la clinique ou la chambre privée d'un établissement hospitalier, la caisse, avec ses Fr. 10,— à Fr. 15,— (parfois plus, cela dépend du genre d'hospitalisation) est bien loin de couvrir tous les frais. Il n'est pas rare que le coût de la journée d'hospitalisation dépasse Fr. 50,—. Il

peut même atteindre, dans certains cas, Fr. 100,— ou Fr. 150,— et plus encore. L'assuré donc, qui n'a pas pris la précaution d'assurer un complément d'hospitalisation, a l'occasion de s'en repentir !

Il convient donc, et c'est la conclusion logique de ce qui précède, de compléter sa police en y ajoutant un complément journalier de Fr. 10,— ou Fr. 20,—. Les plus prévoyants assurent même Fr. 30,— complémentaires, ce qui leur apporte, en cas d'hospitalisation en privé, une prestation de Fr. 40,— à Fr. 45,— par jour.

Si nous répétons cela, sans nous lasser, c'est que nous voyons encore trop de collègues s'inquiéter, au moment de leur hospitalisation, des conditions qui leur seront faites. C'est trop tard, à ce moment. Toute modification d'assurance ne peut entrer en vigueur qu'après trois mois de stage. Et si le candidat est malade à ce moment, le médecin-conseil assortira probablement l'assurance complémentaire d'une réserve. Et cette réserve concernera justement la maladie qui nécessitera l'hospitalisation. Il faut, en outre, remarquer que les plus de cinquante-cinq ans ne peuvent solliciter un complément d'assurance. Raison de plus d'y penser avant !

Il ne faut pas se le dissimuler : l'assurance-maladie en Suisse comporte de graves faiblesses que la révision de la LAMA sera loin de corriger complètement. Elle (l'assurance-maladie) contribue toutefois à amortir les incidences financières qu'implique toute maladie un peu grave. Dans l'ensemble, la collectivité SPV de la SVSM a rendu et rend encore à de nombreux collègues, comme à leurs proches, des services que le soussigné est en mesure de connaître.

Puisse le nombre de nos assurés croître et prospérer pour le bien individuel et collectif des membres de la SPV.

Fernand Petit.

Rapport de la commission Croix-Rouge de la jeunesse - SPV 1962

Responsables :

R. Joost, Prilly, président : bureau vaudois, affaires courantes.

B. Dubosson, Lausanne, vice-président : délégué au comité Croix-Rouge de Lausanne.

A. Genillard, Lausanne, secrétaire.

Mlle Monod, Crissier, caissière, vestiaire Croix-Rouge Jeunesse - SPV.

P. Lugrin, Lausanne, échanges Vaud-Allemagne.

L. Sauer, Penthaz, premiers secours.

J. Planche, Pully, délégué AVMG, sauvetage nautique.

L. Germond, Lausanne, P. Dupuis, Château-d'Œx, membres adjoints.

Mlle Eschman, M. Widmer, Lausanne, délégués SVMS (maîtres secondaires).

Principales activités 1962 :

1. Echanges Vaud - Allemagne : une fois de plus, les échanges de séjours de vacances avec l'Allemagne ont rencontré un sympathique succès. Vingt-six garçons et filles du canton de Vaud ont fait un séjour de trois semaines en Allemagne dans la région de Stuttgart, et sept ont séjourné en Bavière. A leur tour, trente-trois jeunes Allemands ont fait un séjour de trois semaines en Suisse romande. D'autre part, invités

par la Croix-Rouge allemande de Hambourg, dix garçons et filles vaudois, accompagnés d'un responsable, ont séjourné au bord de la mer, dans un camp de la Croix-Rouge de la jeunesse allemande, à Karlsruhe, du 6 au 19 juillet 1962.

2. Sauvetage nautique : trois cours de sauvetage nautique destinés aux garçons et filles de 13 à 15 ans ont été organisés par la Croix-Rouge de la Jeunesse ; à Penthaz (M. Sauer), Yverdon (M. Bovey), Lausanne (M. Dubosson). Après l'examen final, il a été possible de remettre le certificat de « Jeune sauveteur » à septante-quatre jeunes, sur un total de nonante-et-un participants. Nous avons eu connaissance des trois cas précis de sauvetage réel, extra-scolaire ; les sauveteurs avaient été formés dans nos cours de 1960-61. On ne peut donc que souhaiter que ces cours se multiplient et que le plus grand nombre possible de jeunes y prennent part.

3. Vente « Mimosa » : cette traditionnelle vente a remporté un vif succès. La ristourne touchée par la SPV, gérée par notre commission, a permis, en particulier, l'envoi d'enfants à la mer ou à la montagne, ou en colonie régionale, l'achat de matériel pour handicapés, de pharmacies scolaires, la participation à des secours divers. De nombreuses classes ont renoncé à leur part au profit d'enfants de santé déficiente.

4. Ouvrage H. Dunant : M. L. Germond a remis le manuscrit de son ouvrage. Sortie de presse prévue à l'occasion du centenaire de la Croix-Rouge, 1963.

5. Divers : participation aux travaux des commissions pour la construction d'un village « H. Dunant » près de Gênes, et d'une maison CR-Jeunesse en Valais. Préparation de fiches d'enseignement (hygiène, entraide, compréhension, etc.). Elaboration d'un projet de cours de premiers secours à l'intention des élèves de l'Ecole normale. Echanges d'albums, de lettres, de bandes sonores, d'objets divers. Mise en vente d'une 2e série de pharmacies scolaires à prix réduit.

Nous remercions le Département de l'instruction publique, le comité central, nos collègues, de leur aide, de leurs conseils, de leur amicale collaboration.

Lausanne, décembre 1962.

Le secrétaire : A. Genillard.

« Cadet Roussel » et « Ecolier Romand »

Rapport 1962

Le 31 octobre 1962, le comité consultatif et de contrôle de l'« Ecolier Romand » et de « Cadet Roussel » s'est réuni pour la deuxième fois cette année. Il est présidé par M. Adrien Martin qui souhaite la bienvenue à M. Bertholet, inspecteur des écoles à Biel, délégué SPJ. Il rend ensuite hommage à la mémoire de M. Berstchi, secrétaire romand de Pro Juventute, décédé en mai dernier. Nous perdons en lui un homme avisé dont l'intérêt et l'amitié à nos publications étaient sincères.

Nous avons le grand regret de nous séparer de MM. Martin et Bonny qui ont œuvré respectivement 25 et 21 ans au comité. Ils seront remplacés par M. Ernest Cavin, nouveau chef de service du DIP pour le canton de Vaud et par M. Jean Marti, inspecteur des Ponts-de-Martel pour le canton de Neuchâtel.

Mme Simone Cuendet, rédactrice de l'« Ecolier Romand » et « Cadet Roussel » nous parle de ses efforts, de ses réussites, de ses déboires aussi, pour que l'« Ecolier Romand » soit un journal à la page, susceptible de captiver et d'éveiller l'intérêt des enfants de plus de dix ans. Les numéros-thèmes semblent être toujours

très appréciés. Par contre le concours photographique « L'Oeil magique » n'a pas rencontré grand succès. « Cadet Roussel » ne donne lieu à aucune discussion. Il plaît toujours beaucoup aux petits. Son concours de coloriage et bricolage : « Les papillons », a remporté un vif succès. La rédactrice n'émet qu'un vœu à son sujet : c'est qu'il paraisse au moins sur quatre pages chaque quinzaine.

La situation générale des journaux s'est légèrement améliorée. Les abonnements à « Cadet Roussel » ont augmenté, cependant que ceux de l'« Ecolier Romand » restent stationnaires. C'est précisément pour étendre la diffusion de celui-ci dans les collèges secondaires et parmi nos enfants de l'école primaire, qu'une commission restreinte a été nommée, il y a un an déjà.

Son rapport, fort intéressant, conclut à une réforme complète de l'« Ecolier Romand » particulièrement sur les points suivants : parution hebdomadaire, présentation type quotidien, impression sur papier journal, changement de titre.

Cette commission travaille activement à trouver les éléments susceptibles de rajeunir le journal. Plusieurs des membres présents souhaitent également une collaboration avec les feuillets de documentation : « La Radio à l'école », les OSL, les programmes TV, etc.

Que voilà un programme intéressant qui, s'il se réalise, permettrait de diffuser un « Ecolier Romand » encore plus vivant où l'actualité aurait une large place.

M. Golay
G. Falconnier
délégués SPV

Rapport des délégués SPV à la Caisse de pensions

Le 29 mai 1961, l'assemblée des délégués discutait le rapport de gestion 1959. Il aura fallu un peu moins de temps pour que lui parvienne celui de 1960 puisqu'il figurait à l'ordre du jour du 31 janvier 1962.

Organes de la caisse :

Pour succéder à M. Emile Bujard à la tête du Conseil d'administration, le Conseil d'Etat a désigné M. Marcel Post. M. Camille Freymond devient vice-président et M. Daniel Emery prend place au conseil comme nouveau membre.

M. Jules Chuard, président de l'Assemblée des délégués (depuis toujours) a désiré passer la main. Il est remplacé par M. Gesseny, notaire à Aigle, Me Margot ayant décliné toute candidature.

Comptes.

Au cours de cet exercice de transition entre l'ancien et le nouveau régime financier nombre de difficultés sont apparues, qui ont retardé l'établissement des comptes. Pour obtenir une situation claire, il a été décidé de dresser un bilan de sortie à fin 1959 selon les bases techniques adoptées jusqu'ici par M. Haldy et de convertir alors ce bilan en bilan d'entrée au 1er janvier 1960, selon les méthodes de M. Kaiser qui ont servi de base au système financier instauré par la loi modifiée en 1960, avec effet rétroactif au 1er janvier.

Le capital de couverture au 31 décembre 1959 s'élevait à 134 773 561 fr. 72. Le transfert de PP venant s'y ajouter avec les fonds d'amélioration des immeubles et celui de compensation amène à un montant de 143 545 783 fr. 75 au 31 décembre 1960.

Une première conséquence du nouveau régime financier est la disparition au bilan du *découvert techni-*

nique d'entrée de 150 millions dont l'Etat payait l'intérêt à 3 1/2 % selon l'ancien art. 126 LCP.

Mais en lieu et place de cet intérêt figure désormais la contribution supplémentaire de 8 % sur l'ensemble des traitements cotisants des assurés (art. 126 LCP nouveau).

Une deuxième conséquence est la disparition des cotisations de rappel.

Enfin la diminution du bénéfice de 5 millions environ par rapport à 1959 montre que les nouvelles bases actuelles serrent la réalité de beaucoup plus près, afin de limiter la capitalisation à ce qui est strictement indispensable.

Une des raisons — réjouissante — de cette diminution est l'accroissement des pensions en cours qui passent de 8 108 000 fr. en 1959 à 8 604 000 fr. en 1960. De plus, la caisse a pris à sa charge les allocations de renchérissement au 1er janvier 1960 pour un montant de 1 900 000 fr. que l'Etat couvre par une annuité de 1 200 000 fr. durant 20 ans, l'équilibre s'établissant avec les années, puisque le nombre des pensionnés d'avant 1960 ira diminuant.

Enfin, si la contribution supplémentaire de l'Etat est pour l'instant inférieure à l'intérêt du déficit technique, elle suivra en revanche l'évolution des salaires ; il en résulte donc une indexation générale des cotisations, ce qui garantit l'indexation des prestations futures. Là réside le principal avantage du nouveau régime financier.

Le rendement net des capitaux est de 3,648 % contre 3,5 % en 1959, ce qui a permis après reconstitution d'une réserve pour travaux de modernisation de nos immeubles, un transfert de 192 000 fr. au Fonds de compensation.

Situation favorable donc, toujours du point de vue financier, qui justifie, et au-delà, la motion de M. le député Jaccottet (revision art. 20).

Mais là, c'est une autre histoire, comme l'ont appris vos délégués à la séance du 26 septembre 1962.

A. Nicole.

Rapport de l'activité de la commission locale des émissions radio-scolaires de Lausanne

Année 1962

Les enfants, aujourd'hui, vivent environnés d'images et de bruits. Images fournies par la presse, le cinéma, la télévision, sons diffusés par la radio, le disque. Cet ensemble constitue ce qu'on appelle « les moyens audio-visuels » qui contribuent à la constitution d'une culture de masse, et c'est sur cette constatation que M. Reboullet, directeur adjoint du bureau d'étude et de liaison pour l'enseignement du français dans le monde, a donné une conférence sur : « Le problème pédagogique et les techniques nouvelles ».

« Ces moyens audio-visuels, dit-il, sont d'abord d'excellents auxiliaires du maître. Ils prolongent son enseignement, le complètent. Mais si l'enseignement tire profit de l'utilisation des moyens audio-visuels, il doit aussi aider l'enfant qui deviendra adulte à ne pas subir passivement ces quatre diffuseurs de la culture de masse : la radio, la télévision, le cinéma et la presse.

» A l'école déjà, l'esprit critique de l'enfant doit être éveillé, lui, qui comme ses parents, est à la fois un auditeur, un téléspectateur et souvent un spectateur de cinéma. »

Ainsi bien compris, ces moyens audio-visuels doivent accroître l'efficacité de l'enseignement qui selon

la définition de M. Reboullet « se doit de préparer l'élève au futur. La culture se mesure à son efficacité technique. Son domaine, c'est moins l'homme que la connaissance du monde. Son but : former non pas des hommes de notre temps, mais des hommes en avance sur notre temps ».

Ces techniques révolutionnaires, auront-elles pour résultat de remplacer les maîtres d'école par des robots ? Certainement pas. La machine ne peut faire que ce pour quoi elle a été construite. L'homme restera et doit toujours rester le maître des robots.

La radioscolaire, l'ainnée de la téléscolaire, n'est que l'un de ces moyens mis aujourd'hui à la disposition de l'enseignement. Judicieusement employée, elle peut agir comme un stimulant. Le maître associe l'émission à sa leçon suivant la nature de l'émission, l'état d'avancement du travail en classe. Cette intégration prend des formes variables selon les niveaux d'âge, les sujets et aussi les méthodes du maître.

Activité de la commission locale

En une trentaine de séances, les membres de la commission se sont occupés de l'élaboration du programme des auditions destinées à nos classes romandes, du choix des collaborateurs, de l'examen des manuscrits soumis, de l'adaptation du mode de présentation qui convient au sujet, de la critique des émissions, etc.

Trente-six émissions ont été diffusées en 1962, se répartissant de la façon suivante : 10 émissions consacrées à la musique, 4 à la géographie, 4 à des biographies, 4 à la littérature, 3 aux sciences, 3 à l'histoire, 3 documentaires et une à Noël, à la journée de la bonne volonté, au savoir-vivre, à l'art et enfin un conte.

L'émission-concours « Le beau voyage » a été réalisée par les soins de la Belgique dans le cadre de la Communauté radiophonique des programmes de langue française. 2118 réponses ont été reçues : 753 de la Belgique dont 278 réponses justes, 915 de la France, dont 35 justes, 435 de la Suisse romande, dont 106 justes. Trois lauréats de la Suisse romande ont eu la joie de participer à un magnifique voyage en Belgique.

Dès septembre dernier, nous avons eu le regret d'enregistrer le départ de deux membres : M. Adrien Martin, le distingué président de notre commission depuis 1953, et ne fut-il pas aussi, en alternance avec son collègue de Genève, président de la commission régionale et délégué de la commission centrale. Malgré son travail professionnel absorbant, M. Martin a donné, et avec quelle conscience, le meilleur de ses capacités et s'est dévoué inlassablement à la cause radioscolaire. Et comme son prédécesseur, M. Louis Jaccard, il a maintenu ce sage principe : loin d'imposer l'usage de la radio dans les classes, il sut discerner ce qu'il y avait de judicieux, d'utile, d'éduquant dans l'organisation des émissions scolaires, laissant à chaque maître la liberté de les offrir ou non aux élèves. Nous lui exprimons notre reconnaissance pour l'œuvre accomplie et lui présentons nos vœux de bonne santé et d'heureuse retraite. M. Charles Bonny, inspecteur à Neuchâtel, nous a quittés également. De la radioscolaire, il en avait fait sa chose, il encourageait les membres du corps enseignant à l'utiliser ; grâce à son intervention énergique, le nombre des rapports du canton de Neuchâtel a notablement augmenté ; dans nos séances, ses interventions pertinentes ont permis d'améliorer nos émissions. Nous lui disons un grand merci pour sa collaboration fructueuse et lui souhaitons une longue et agréable retraite.

Ces deux membres ont été remplacés par M. Henri Besson, inspecteur scolaire et M. Jeanneret, inspecteur à Neuchâtel ; à tous deux, nous leur souhaitons une cordiale bienvenue ; déjà, nous avons pu apprécier leur dévouement à la cause qui nous est chère.

Les feuillets de documentation :

« La Radio à l'Ecole »

En 1958, Vaud comptait 797 abonnés — ce qui était déjà fort peu — à la « Radio à l'école », aujourd'hui, il n'y en a plus que 227 !!! Richement illustrée, cette publication, nous en sommes convaincus, permet de créer ce « terrain » d'évocations visuelles qui manquent à cet enseignement purement auditif qu'est la radioscolaire. Une classe tirera un meilleur profit d'une émission qui est préparée : l'attention se fixe mieux, et la compréhension est facilitée. Nous serions très heureux de recevoir des suggestions concernant ces « Feuilles de documentation ».

Appareils récepteurs

Grâce à la « Fondation pour la radio aux aveugles et invalides, ainsi qu'aux écoles défavorisées », un certain nombre d'appareils ont été et seront encore mis à la disposition de nos classes romandes. N'oublions pas que la participation de nos écoliers au ramassage des annuaires téléphoniques est donc profitable. Merci à tous.

Rapports d'écoute

La radioscolaire met à la disposition du corps enseignant des « fiches critiques » destinées à recueillir systématiquement critiques et suggestions sur les émissions reçues. Ces rapports nous sont indispensables : sans votre collaboration, la commission ne peut guère connaître le rendement d'une émission et de ce fait améliorer les suivantes. Les collègues qui ont bien voulu nous adresser leurs remarques, nous les en remercions. Quant aux autres, nous serions très reconnaissants qu'ils nous envoient également les leurs.

Télévision scolaire

L'Union européenne de radiodiffusion, en collaboration avec la Société suisse de radiodiffusion et télévision, a organisé en février 1962 un séminaire des réalisateurs de télévision scolaire réunissant plus de 45 experts venant de 18 pays d'Europe, d'Amérique, d'Extrême-Orient et d'Afrique.

Les différents moyens pour réaliser de bonnes émissions scolaires télévisées ont été discutés. Les méthodes des pédagogues et les ambitions des réalisateurs, soucieux avant tout de faire de la télévision, ont été confrontées.

Notre commission y était représentée par M. Martin et M. Géo Blanc ; ils ont suivi avec beaucoup d'intérêt, non seulement les travaux de ce séminaire, mais ont assisté à deux démonstrations dans les écoles. La première à Hagenheim, en Alsace, pour suivre un programme téléscolaire français ; la deuxième, ces Messieurs ont assisté à la projection de l'expérience expérimentale suisse : la vie sous le microscope. Dans les deux cas, les maîtres procédèrent ensuite à l'exploitation du programme visionné. Les réactions des élèves, souvent impitoyables pour telle ou telle faiblesse des émissions, furent instructives.

La télévision scolaire peut être un instrument d'activation et de modernisation de l'enseignement où le maître l'utilisera à bon escient en l'intégrant aux activités scolaires.

Gratitude

Une fois de plus encore, nous remercions la direction générale de la Société suisse de radiodiffusion et nos studios de Lausanne et Genève qui supportent tous les frais de l'organisation de ces émissions. Aux directeurs des studios, M. J.-P. Méroz, à La Sallaz, et M. R. Dovaz, à Genève, pour l'appui financier qu'ils nous accordent et pour leur bienveillance à mettre à notre disposition des techniciens et des artistes de valeur, toujours soucieux d'assurer des émissions de qualité à l'intention de nos élèves.

Merci à M. Géo Blanc, chef de service, qui assure une liaison parfaite entre la commission et le studio, et voe un soin tout particulier à la préparation technique, artistique des émissions ; également à M. Francis Bernier, qui nous donne toujours, avec une science et une conscience indiscutables, une mise en onde remarquable.

Chavannes-Renens, le 15 décembre 1962.

Ernest Bignens
membre de la commission locale de
Lausanne des Emissions radioscolaires.

Rapport du délégué SPV à la Fédération des sociétés de magistrats employés et ouvriers de l'Etat de Vaud et à la Commission paritaire

Il est toujours difficile d'établir un rapport d'activité lorsque les commissions ne sont pas à l'heure de la conclusion mais à l'heure des préambules. Faut-il être complet ou succinct, risquer de ne pas être compris ou de n'être pas lu jusqu'au bout ? Je vais essayer d'être aussi concis que possible. Je reste évidemment à la disposition de ceux qui veulent des renseignements complémentaires.

1962, année de renouvellement du Conseil d'Etat, vit M. Graber succéder à M. Sollberger à la tête du Département des finances. Ce fut aussi l'année du renouvellement de la Commission paritaire. Son président, M. Henri Zwahlen, professeur, recteur de l'Université, ayant démissionné, M. René Weith, président du Tribunal du district de Morges, délégué de l'Etat, fut élu pour le remplacer. Nous sommes très heureux que M. Weith ait accepté cette charge qui n'est pas une sinécure. MM. Syfrig et Freymond, président de notre fédération, ont été désignés comme vices-présidents.

Après une année de revalorisation générale des traitements, il y a presque inévitablement un temps d'arrêt, de ralentissement des travaux. Aussi bien à la Commission paritaire qu'à la Commission extraparlementaire chargée d'examiner la modification de la loi sur le statut du personnel, commission dont je vais parler simultanément, il s'agissait de faire le point. Le nouveau conseiller d'Etat, M. Graber, mit un minimum de temps pour examiner la situation et pour rappeler à chacune de ces deux commissions sa mission et ses compétences. Il s'agissait aussi d'ordonner le travail d'une manière «logique et cohérente».

« La Commission extraparlementaire s'attaque maintenant à la deuxième tranche », disait mon prédécesseur, M. Vuillemin, peu de temps avant d'aller offrir son premier fauteuil à quelque nonagénaire lausannois. Une année aura juste suffi à examiner la tranche pour voir comment l'attaquer pour qu'elle ne soit pas trop indigeste. Est-il besoin de rappeler que la deuxième phase (la première était celle de la revalorisation

générale) comprend des requêtes de presque toutes les associations de fonctionnaires, celles qui n'en ont point fait se réservant d'en présenter si les autres aboutissent. Elle comprend aussi le problème de l'égalité de salaire entre la femme et l'homme, celui de la réduction de la durée du travail, l'introduction d'indemnités de résidence généralisées à tous les magistrats et fonctionnaires, etc. La procédure n'est au reste pas des plus rapides. Je vais tenter de vous le montrer par un exemple concret. Le premier problème étudié par la Commission extraparlementaire, problème fixé par le Conseil d'Etat, fut celui de l'égalité de salaire entre l'homme et la femme. La question posée était formulée ainsi : « Considérez-vous qu'il est juste ou faux, s'agissant d'un travail de valeur égale, de faire ou non une discrimination selon le sexe ? » La commission accepta le principe (vote indicatif permettant de poursuivre le travail) puis dans la séance suivante fixa quelques facteurs qui pouvaient être pris en considération pour la détermination de la valeur d'un travail par rapport à un autre : connaissances et formation professionnelles, conditions de travail (durée, régularité, effort, fatigue physique, nerveuse, risques d'accidents, etc.). Qualités intellectuelles et mentales, responsabilité, initiative et indépendance. Ces facteurs sont destinés à faciliter et guider la commission paritaire qui doit rechercher les modalités d'application du principe et fournir un préavis dans un délai raisonnable. La Commission paritaire a désigné, le 13 décembre, une sous-commission qui va se mettre au travail. Ses propositions seront alors soumises à la Commission paritaire, puis les propositions de celle-ci seront envoyées à la Commission extraparlementaire qui donnera aussi son avis. Le gouvernement verra alors ce qu'il veut ou peut en faire. Patience donc ! Si je n'en dis pas plus long sur les autres requêtes, c'est qu'il est impossible de précipiter les travaux. Soyez certains, cependant, que votre représentant y pense « intensément ».

Dans sa dernière séance, la Commission paritaire a été priée de donner son préavis au sujet des allocations complémentaires à servir dès le 1er janvier 1963, conformément à l'article 54, alinéa 3 du statut. L'augmentation sera très probablement de 3 pour cent du traitement de base, l'indice étant celui de novembre, soit 197 points (ancien indice : 191,5). Cela correspond à $3 \times 100 = 2,91\%$ du traitement actuel.

103

Le problème des doubles gains reste posé. La Commission paritaire, à la suite d'un nouveau rapport, a donné son avis, mais je ne connais pas encore la décision du Conseil d'Etat. Nous espérons qu'un jour les intéressées seront traitées comme leurs collègues. M. le chef de l'Office du personnel nous a certifié que c'était à titre préventif que les retenues se faisaient actuellement. « Il est, disait-il, plus facile de rendre que de redemander. »

Voilà ! L'on pourrait dire encore bien des choses. Mais qu'il me soit permis de conclure en remerciant tous ceux qui, au sein de la Fédération et de la Commission paritaire, essaient de comprendre avec objectivité, avec impartialité, chacun de nos problèmes.

R. Pasche.

OSL - Rapport d'activité

L'année dernière, près d'un million de brochures ont été vendues dans toutes nos langues nationales. En ce qui concerne la Suisse romande, ce sont 125 115 brochures, soit une moyenne de 342 brochures par jour

alors que sur le plan national il s'en vend 2658 journallement. C'est assez dire qu'un plus grand effort doit être fait sur le plan romand. Une vente plus considérable permettra seule un aménagement du stock et par voie de conséquence, de nouvelles éditions.

Un tout grand merci doit être dit bien fort à nos dépositaires de districts, comme aussi à tous nos responsables par collège. Grâce à l'appui de tous ces collègues nous parviendrons mieux à répondre à cette sentence de Carl Hilty : « On doit posséder les livres que l'on veut vraiment lire ». Ce vœu existe déjà chez les jeunes, preuve en est le chiffre de vente indiqué plus haut.

L'influence négative du mot imprimé sur les jeunes n'a pas diminué. Au contraire, aujourd'hui comme hier, des entreprises rusées mettent sans conscience tout en œuvre pour éveiller au cœur des jeunes le désir d'acquérir des publications sans valeur, ainsi que le goût des produits inférieurs. Consciente de cette situation, l'OSL a mis l'an dernier en action toutes les forces dont elle disposait pour demeurer fidèle à son but, luttant contre le poison insidieux des mauvaises lectures, en diffusant des publications saines et instructives destinées à la jeunesse.

Un concours littéraire a été organisé cette année encore et cela grâce à l'appui financier d'un mécène ami des jeunes que nous remercions très vivement. Le jury, réuni sous la présidence de M. Maurice Zermatten a attribué le 1er décembre 1962 les prix suivants :

1er prix de 700 francs à Francine de Selve, Paris, pour « *La nouvelle chèvre de M. Seguin* » ; 2e prix de 600 francs à Georges Annen, Lausanne, pour « *La promesse de Kytii* » ; 3e prix de 500 francs à Maurice Métral, Sion, pour « *La cabane sous la neige* ».

GENÈVE

UIG - Séance plénière du 28 novembre 1962

Communications du comité. — Après approbation par l'assemblée du clair et complet procès-verbal de la dernière séance plénière, dû à Raymond Hutin, le président Journet évoqua brièvement l'activité du comité de l'UIG au cours de ces derniers mois, afin de rassurer ceux de nos collègues qui le croyaient en veilleuse. Sans doute les assemblées de sections sont-elles rares ! Pour la raison que les problèmes actuellement arrivés à maturité ont été étudiés dans le cadre de commissions depuis plusieurs années, et même débattus en assemblée avant celui de la réforme qui avait éclipsé tous les autres.

Ainsi le problème de l'allemand, qui nécessita cinq ans de longue patience pour être réglé à notre satisfaction, dès la dernière rentrée scolaire.

C'est lui qui est à l'origine de la rédaction du *Rapport sur la revalorisation morale de l'instituteur*, remis récemment aux responsables de notre instruction publique.

Un autre projet qui dormait dans les dossiers fut réanimé : il s'agit d'un *Rapport sur l'attribution des notes scolaires* qui vient d'être soumis à nos autorités et est publié aujourd'hui dans l'*Educateur*.

Quant au mémoire sur le nouveau système de distribution rationnelle des fournitures scolaires, les maîtres principaux s'en sont chargés.

Enfin, nous avons en chantier un autre sujet dont nous vous parlerons sous peu, car il est la première condition de notre revalorisation morale.

Voici, à titre indicatif, les titres des brochures qui seront éditées en 1963 :

1. *Médor, le signal vivant* — brochure à colorier, série : circulation ;
2. *Mon ami Puce* — brochure pour les petits ;
3. *Piccolo, Amiga et Minouchette* — brochure pour les petits ;
4. *Le petit cheval noir du carrousel* — brochure pour les petits ;
5. *Tribus sur le lac* — brochure d'histoire (Les lacs-tres) ;
6. *Histoire de renard* — récit et biographie (Zoppi) ;
7. *Trois garçons sont allés là-bas* — aventure ;
8. *La promesse de Kytii* — littéraire ;
9. *La cabane sous la neige* — littéraire.

En réédition :

1. *Kipik et la baleine* — brochure à colorier ;
2. *Le cirque* — brochure à colorier ;
3. *La chèvre de M. Seguin* — brochure à colorier ;
4. *Pitouche, le petit ours qui ne voulait pas dormir en hiver* — brochure pour les petits ;
5. *Nouveau plaisir de construire* — brochure de construction.

Il va sans dire que le plus beau programme d'éditions ne sert de rien, si l'on ne prend pas les mesures nécessaires pour que nos brochures OSL soient offertes aux enfants avides de lectures. Remercions une fois de plus tous les membres du corps enseignant qui, dans toutes les régions se dévouent avec une énergie inlassable. Grâce à vous, chers collègues, il sera possible à l'OSL de développer en 1963 ses activités en faveur de la formation spirituelle de la jeunesse.

F. Rostan
1er vice-président de l'OSL.

GENÈVE

Tout cela à côté de l'activité débordante du Centre d'information de Vernier.

Exposé de J.-P. Rochat sur l'« Ecole romande »

Comme ce « serpent de mer » a fait l'objet du dernier congrès SPR de Bienne, vous êtes censés avoir tous lu le remarquable rapport de notre collègue vaudois et pris connaissance des interventions de la délégation genevoise... Mercredi encore Rochat s'est fait l'apôtre de cette future « Ecole romande » à l'avènement de laquelle il se voe corps et âme. Durant quatre-vingt minutes, il nous rappela les grandes lignes du projet ayant pris soin de placer sous nos yeux fascinés, deux immenses schémas (ceux du rapport, p. 96 et 145, agrandis cent fois au moins) qu'il commentait à l'aide d'arguments chiffrés venant au bon moment étayer ses affirmations et ses précisions.

Il nous avertit dès le début que son intention était de rechercher avec nous ce qui nous rapprochait et non ce qui nous séparait. Essayant de rassurer ces « enfants terribles de Genevois » dont on nous fait la réputation, par des paroles telles que : « L'Ecole romande sera un cadre, non une structure. — Il faut harmoniser les structures existantes. — Votre formation des maîtres est un point de mire pour les Vaudois, etc... — Rochat nous unit en face de faits qui, évidemment, parlent en faveur d'une Ecole romande.

Que celle-ci prenne corps dans une génération ou deux, qu'importe ! puisque l'idée est en marche : le 10 décembre a eu lieu à Lausanne un forum sur l'Ecole romande, présidé par M. Oguey, chef du DIP vaudois.

Voici ce qui pourra faire passer l'idée dans la réalité plus tôt qu'on croit :

1. Ces 3800 enfants qui changent de canton chaque année dans notre Romandie et qui perdent de ce fait une année d'étude (?).

2. Ces cinq projets de réforme qui s'ignorent tout en poursuivant les mêmes objectifs prouvent que le problème de l'orientation scolaire n'est pas mûr — problème d'importance mineure, selon Rochat.

3. Tandis qu'à Zurich, à l'issue de la Sekundarschule, le 55 pour cent de la jeunesse dispose d'un large éventail de possibilités, à seize ans, chez les Vaudois, seulement dix pour cent des adolescents ont ce privilège.

Je pourrais citer encore bien d'autres éléments intéressants du brillant exposé de Rochat, à qui je reprocherais — très amicalement — d'avoir été un peu long. Car nous nous attendions surtout à un large débat, à un véritable dialogue sur l'Ecole romande, à propos de nos divergences de point de vue.

Discussion. — Elle fut engagée par Journet qui posa à Rochat la question suivante: Que se fait-il déjà sur le plan gouvernemental de chaque canton romand, concernant l'Ecole romande ? Car c'est sur ce plan-là qu'elle pourra prendre racine, s'organiser et vivre. C'est à la Conférence des chefs des DIP de prendre ses responsabilités et d'étudier le problème à fond sur la base du rapport Rochat, qui a déblayé le terrain.

Soldini parla d'un ordre d'urgence à décider si l'on veut peu à peu arriver à quelque chose. Pour lui la question des transferts d'un canton à l'autre et celle de l'origine commune de l'année scolaire viennent en tête. L'élaboration de programmes et de manuels communs fera l'objet de la seconde étape. D'autres collègues posèrent à leur tour des questions à Rochat qui fut toujours répondre avec franchise et optimisme. Malheureusement, le problème est si complexe qu'on ne sait vraiment par quel bout le prendre. D'autre part, les traditions locales sont si fortes, les habitudes tellement enracinées que l'unité dans le domaine scolaire n'est pas plus près d'être réalisée dans l'immédiat sur le plan romand que sur le plan européen.

E. F.

Attribution des notes scolaires

Ce mémoire, qui avait été élaboré par une commission de notre association il y a quelques années, a été repensé, revu et corrigé récemment, puis envoyé à nos autorités pour étude, après approbation du comité mixte. Afin que vous sachiez de quoi il s'agit, chers collègues, voici le texte « in extenso » de ce rapport, lequel doit retenir toute votre attention.

E. F.

Projet de réforme présenté par l'UIG

I. Introduction

En date du 26 mars 1947, l'UIG adressa au chef du DIP (M. Picot) ainsi qu'au directeur de l'enseignement primaire (M. Grandjean) un projet de modification du système alors en vigueur concernant l'attribution des notes de travail et de conduite des élèves.

Sur les huit propositions soumises au DIP par notre association la première n'a pas été acceptée sans modification profonde et la seconde n'a pas été retenue.

Voici ces deux propositions :

Demande de l'UIG :

1) Les notes ne seront données pour toutes les branches que trois fois dans l'année.

Décision de l'autorité :

1) Les notes seront attribuées tous les mois pour l'orthographe, la composition, le calcul écrit (et l'allemand en 7e), tous les deux mois pour les autres disciplines.

Demande de l'UIG :

2) La moyenne de fin d'année sera supprimée et la promotion des élèves sera déduite de l'examen du tableau des résultats.

Décision de l'autorité :

2) Maintien des moyennes (entières) pour éviter des malentendus éventuels avec les parents. (Voir lettre du 1er mai 1948, de M. A. Picot.)

II. Critique du système actuel

A la suite d'une expérience de plus de quinze ans, l'UIG constate que le système actuel présente de graves défauts. En effet :

1) L'attribution de notes mensuelles pour les trois branches (4e et 7e) considérées comme principales et de notes bimestrielles pour les autres disciplines ne fait pas ressortir clairement l'évolution du travail au cours de l'année. D'ailleurs chacune de ces notes repose sur trop peu de travaux pour être objective.

2) Le calcul de notes moyennes annuelles arrondies à l'entier pour chaque discipline est une source d'injustices, alors que le calcul à 0,01 près de la moyenne générale de ces valeurs entières est une absurdité mathématique, la précision d'une moyenne devant être de l'ordre de ses composantes.

3) Pour rendre comparable le travail des élèves d'une classe mixte, le nombre de notes moyennes annuelles devrait être le même pour les garçons et pour les filles, ce qui n'est pas le cas avec le système actuel, dès la 4e année, d'où nouvelles sources d'injustices puisque la note de couture des filles entre en ligne de compte dans le calcul de leurs moyennes.

4) L'appréciation hebdomadaire qualitative de conduite et l'application des élèves — demandée il y a quelques années par les associations professionnelles — est moins pratique et significative que l'attribution de notes chiffrées. En outre, la transposition mensuelle et annuelle de ces appréciations en moyennes chiffrées est un non-sens, car on ne peut valablement calculer des moyennes qu'avec des quantités de même nature.

5) Les épreuves de contrôle officielles, cotées selon des principes statistiques ont avant tout une valeur comparative pour les maîtres.

6) Les critères d'attribution des récompenses (prix d'Etat et prix spéciaux) sont arbitraires, car ces récompenses ne vont pas en général aux plus méritants, mais aux mieux doués, alors qu'en toute justice l'effort mérite aussi encouragement. Les prix par dérogation ne se justifient pas, leur attribution ne dépendant que de certaines circonstances et non du mérite des candidats.

7) Les critères de promotion des élèves dans le degré suivant reposent sur des moyennes-limites fixées trop bas pour les disciplines dites de « passage ».

III. Nécessité d'une réforme

La faiblesse du système actuel réside essentiellement dans une certaine incohérence, source d'injustices qu'on peut réduire en respectant les principes suivants :

1) Objectivité des notes. Elle ne saurait être obtenue que sur la base d'un grand nombre de travaux de contrôle faits par le maître, donc répartis sur une certaine période. Le trimestre s'impose, parce qu'il forme un tout dans le cycle annuel des études.

2) Approximation des moyennes. Les notes entières trimestrielles étant alors significatives, les moyennes annuelles de chaque discipline peuvent être calculées à 0,1 près, ainsi que la moyenne générale.

3) Epreuves officielles. A la fin de chaque trimestre une épreuve cantonale pour les branches principales devrait être organisée dans chaque degré dès la 3e par un groupe d'inspecteurs et d'instituteurs. Les résultats de cette épreuve fourniraient aux maîtres des notes de comparaison et devraient entrer dans le calcul des moyennes.

En application de ces principes, l'UIG propose de remplacer le système actuel par le système suivant :

IV. Système proposé

1) *Attribuer une note à la fin de chaque trimestre* (novembre - février - mai) soit trois notes entières par an pour chacun des groupes de disciplines suivants :

- Français oral : lecture, récitation.
- Français écrit : orthographe, vocabulaire - grammaire, composition.
- Calcul : écrit, oral, géométrie.
- Connaissances : géographie, histoire, instruction civique.
- Allemand en 7e.

Soit douze notes par an (15 en 7e), non compris celles des épreuves éventuelles, qui entrent dans le calcul de la moyenne annuelle.

Les autres disciplines font l'objet d'appréciations non chiffrées. Il s'agit des disciplines actuellement chiffrées soit l'écriture, le dessin et la couture.

2) *Pour chacun des cinq groupes ci-dessus*, le résultat annuel est la moyenne à 0,1 près des notes trimestrielles entières.

NEUCHATEL

Comité central

Comme nous vous l'annoncions, le CC s'est réuni aussitôt après la session extraordinaire du Grand Conseil.

Il a entendu d'abord la lecture du procès-verbal très consciencieusement rédigé par le secrétaire, M. Perrenoud.

Le Cartel syndical neuchâtelois nous soumet un vœu concernant la création de classes d'accueil pour les enfants étrangers qui ne connaissent pas du tout le français. Elles auraient une durée éphémère correspondant à la période d'initiation indispensable (2-3 mois) avant l'entrée dans les classes ordinaires. Nous en saisissons toute l'utilité.

Formation accélérée d'instituteurs et d'institutrices. Des renseignements que nous avons été priés de prendre, il résulte que les cours comprendront 12 mois de formation générale et 7 mois de préparation professionnelle, stages inclus. Pour les 6 candidats porteurs d'un titre justifiant d'une culture générale équivalente à celle des bacheliers pédagogiques, on s'en tiendra aux 7 mois de préparation pratique, ce qui nous paraît équitable.

Cette question a amené, dans la discussion, le travail de fin d'études. D'aucuns pensent qu'il devrait devenir facultatif et que les travaux de valeur aient le privilège de la publicité, voire de l'octroi d'un prix.

Nous avons demandé un *avis de droit* sur l'interprétation de l'art. 23 de la loi touchant aux cotisations de rachat. Nous l'attendons de Zurich.

La moyenne générale annuelle est également calculée à 0,1 près. Les ex-aequo sont départagés par la note de français écrit, puis de calcul s'il y a lieu.

3) *Les notes des épreuves trimestrielles officielles* prévues sous « III, 3 », seront inscrites à côté de celles du maître et compteront dans la moyenne. (Cas réservé des classes rurales à plusieurs degrés.)

4) *L'appréciation de la conduite et de l'application* ne se fera que tous les trimestres par deux notes chiffrées, selon l'échelle en vigueur, en fonction des observations hebdomadaires du maître.

5) *Attribution d'un prix d'Etat* aux élèves dont la moyenne de travail est égale ou supérieure à 5,0, condition entraînant la suppression des prix par dérogation.

6) *Attribution d'un prix d'encouragement communal* aux élèves ci-dessus et à ceux dont la moyenne de travail n'est pas inférieure à 4,5.

L'attribution d'un prix modique à la condition préalable d'un 5,0 au minimum, pour la conduite et l'application. La question des prix spéciaux devra être étudiée par le DIP en collaboration avec les associations professionnelles.

7) *Promotion des élèves d'un degré au suivant.* Le minimum exigible est la note 3,0 pour le français écrit et le calcul.

Dans les cas limites, la promotion est décidée sur la base des épreuves officielles de l'année après entente entre l'inspecteur et l'instituteur.

Le passage à l'essai est supprimé.

Genève, novembre 1962.

Le comité de l'UIG.

NEUCHATEL

Chorales enfantines. La SPN, à l'occasion de son centenaire, avait pris l'initiative d'organiser un concours de chorales enfantines. Il obtint, chacun s'en souvient, un plein succès. Le Département de l'instruction publique, qui y donna son entière approbation, souhaita qu'à l'avenir cette heureuse expérience fût reprise. Et c'est la Sté des chanteurs neuchâtelois, qui aura sa fête cantonale l'an prochain, qui a pris en main cette tâche. Heureusement, le Comité d'organisation compte parmi ses membres quelques collègues très attachés à la SPN et même le vice-président du CC. Très désireux de s'associer à cette manifestation, le CC a offert sa collaboration et son appui qui ont été acceptés.

Réforme de l'enseignement. Elle s'appellera désormais officiellement « Révision de la loi sur l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire ». Le Grand Conseil l'a donc votée presque à l'unanimité. Pour donner suite à la consultation de nos sections, nous avions adressé une lettre aux députés pour les informer de notre attitude et la leur expliquer. Cette lettre a provoqué quelques réactions. A une très forte majorité, le CC estime qu'il y a lieu de convoquer une assemblée générale avant la votation populaire. Elle est fixée au 16 janvier, à La Chaux-de-Fonds.

Par ailleurs, certain journal a donné un compte rendu des débats du Grand Conseil que nous voudrions croire tendancieux, mais qui a provoqué néanmoins ici et là surprise, déception ou indignation. Attendons d'être renseignés en toute objectivité avant de réagir.

Dans les « Divers », il nous est demandé si, là où deux conjoints reçoivent « L'Éducateur », un abonnement pourrait suffire. Réponse négative, les statuts prévoyant pour chaque membre l'abonnement obligatoire à notre organe corporatif. On peut recommander aux intéressés le geste élégant d'offrir un des abonnements à un collègue retraité qui désirerait recevoir encore notre journal.

W. G.

Admission

M. Michel Ducommun, instituteur au Locle (Calames) vient d'entrer dans la SPN-VPOD. Qu'il y soit le bienvenu !

W. G.

Erratum

Page 765 : quote-part.

Attention ! Concours de chorales enfantines

Erratum

Dans la circulaire que chaque membre du corps enseignant a reçue, il y a lieu de rectifier un des critères déterminant les résultats du concours :

C'est *DICTION* qu'il faut lire, et non *direction*.

Ce qui aurait pu retenir à juste raison certains collègues de donner leur inscription au concours...

W. G.

JURA

Enseignement primaire et pénurie

D'une enquête menée par les inspecteurs, il apparaît que sur 610 classes primaires (Jura bernois moins district de Laufon), 3 sont tenues actuellement par des maîtres pensionnés, 28 par des étudiants (écoles normales, université, etc), et 12 par des personnes sans brevet.

Mais au printemps prochain, une cinquantaine de jeunes collègues diplômés sortiront de nos écoles normales. Il semble donc que la longue période de pénurie des enseignants primaires ne sera bientôt plus qu'un mauvais souvenir.

H. D.

Ceux qu'on a fêtés...

(Votre correspondant aimerait beaucoup signaler dans le Bulletin les cérémonies scolaires qui se déroulent dans nos classes jurassiennes lors de départs (mises à la retraite) ou quand on fête des collègues à l'occasion de leurs 25 ou 40 ans d'enseignement. Il sera reconnaissant à ceux qui voudront bien lui faire part — brièvement — de telles manifestations.)

* * *

A Mormont, près de Porrentruy, on vient de rendre un sincère hommage de reconnaissance à Madame Georgette Hennemann-Faivre, qui, après 43 ans d'enseignement dans la même commune, a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée. On n'oubliera pas, à Mormont, cette maîtresse au grand cœur, dont la patience, la compétence, la probité et le dévouement ont été relevés successivement par M. Domont, président de la Commission d'école, M. l'abbé Bitschy, M.

Convocation

Assemblée générale de la SPN

Mercredi 16 janvier 1963, à 14 h. 30, à La Chaux-de-Fonds (le local sera désigné dans un prochain numéro).

Ordre du jour : Révision de la loi sur l'enseignement primaire et sur l'enseignement secondaire.

Le Comité central.

Visites d'usines

Depuis plusieurs années, la direction des écoles primaires du Locle, en collaboration avec les associations patronales, organise des visites d'usine à l'intention du corps enseignant du degré supérieur. Les maîtres et maîtresses sont répartis en trois groupes attribués à la visite respective de trois fabriques de la localité.

Il nous plaît de signaler ici comment on cherche à développer l'esprit d'équipe dans l'une d'elles. La formule est la suivante : Pour chaque commande, le prix de revient est calculé avec le soin le plus attentif en fonction d'un temps de travail déterminé. Si ce temps est dépassé, on compte la perte correspondante et s'il n'est pas atteint, c'est un gain qui profitera à l'ensemble de tout le personnel. Ces dernières années, ce système d'émulation a produit un mois de salaire supplémentaire versé par moitié en juillet (à la veille des vacances) et en décembre (avant les fêtes). Jusqu'ici, il n'y a jamais eu de déficit. Cette intéressante initiative nous a paru digne d'être relevée.

W. G.

BERNOIS

Gschwind, maire, M. M. Petermann, inspecteur et M. Adatte, président du corps enseignant d'Ajoie.

Heureuse retraite, Madame Hennemann.

* * *

A Delémont, le 27 novembre, une cérémonie a marqué le 40e anniversaire d'enseignement de Mlle Henriette Keller, maîtresse à l'école d'application. M. Henri Farron, président de la commission d'école, évoqua la belle carrière de Mlle Keller; M. Petermann, inspecteur, releva les mérites de l'excellente pédagogue, M. Siegenthaler, au nom des autorités de Delémont, remercia publiquement « cette maîtresse qui fait honneur à notre école », MM. Girard et Schaffter apportèrent les vœux de la section de district et des collègues de Mlle Keller. Il y eut des chants, de la musique, des fleurs, des présents et beaucoup d'aimables paroles.

Nos compliments à Mlle Keller.

* * *

A Moutier, on a fêté deux pédagogues dévoués : Mlle Hélène Droz, pour 40 ans d'enseignement, et M. Jean Schumacher, pour 25 ans. On entendit successivement M. A. Jecker, directeur de l'Ecole primaire, M. l'inspecteur Joset, M. M. Petitpierre, président de la Commission d'école qui, tous, relevèrent les mérites de nos deux collègues et exprimèrent leurs remerciements et leurs vœux. Nous y ajoutons les nôtres, bien sincères, tout en apprenant à nos lecteurs que Mlle Droz a déjà accompli 9132 journées d'école, et en souhaitant à tous nos collègues de pouvoir battre, l'un comme l'autre, un tel record de fidélité.

H. D.

Sous le signe de la danse...

Le bal de Stella Jurensis s'est déroulé le 17 novembre au château de Domont, près de Delémont. Après un savoureux repas — ah ! ce jambon en croûte ! — les Stelliens et leurs compagnes ont répondu avec joie à l'appel de l'excellent orchestre « Les Gaulois » et ont retrouvé toute la souplesse et toute la grâce de leurs vingt ans ! Il y eut même des démonstrations de danses modernes : madison, cha-cha-cha, twist, qui connurent le succès.

DE TOUT

Echanges de documentation d'art

L'« Art Supervisor's Association » de Saint-Louis dans le Missouri est une association qui groupe 108 écoles et 53 000 élèves, garçons et filles de cinq à douze ans.

Elle organise des expositions de dessins et de peintures et des échanges avec des écoles de tous les pays du monde ; les œuvres d'enfants sont rassemblées en portefeuilles de cinquante pièces et décrivent la vie d'aujourd'hui aux Etats-Unis, telle qu'ils la voient.

Ceux qu'une telle action intéresse peuvent d'adresser à :

Art Supervisor's Association

Mrs Virginia R. Lang, Exchange Exhibit Chairman
Art Consultant, Normandy Schools

7837 Natural Bridge Road

St-Louis 21, Missouri (USA).

Echanges de jeunes

Un grand merci et un message aux parents

A Pâques et pendant l'été 1962 nous avons été très heureux de recevoir des offres de parents qui avaient accepté un garçon ou une fille d'un lycée britannique, dans leur foyer, comme pensionnaire payant. Nous savons que ces parents n'ont pas agi dans le but d'un apport financier ni par charité. Ils ont su comprendre qu'en aidant un enfant britannique à perfectionner ses études de langue française, ils ne pouvaient qu'améliorer les bonnes relations entre les deux pays. De leur côté les élèves britanniques ont gardé un merveilleux souvenir de leur séjour et notamment de l'amabilité avec laquelle les familles les ont reçus. Pour 1963 nous

Merci à l'organisateur de cette charmante soirée, notre collègue et ami Bernard Wilhelm, et à l'an prochain.

Le thé dansant de nos écoles normales — qui, cette année, a remplacé le bal annuel, — a eu lieu à Porrentruy le 6 décembre. Ce fut une belle occasion pour nos futurs collègues de faire plus ample connaissance tout en sacrifiant aux rites sacrés(!) de la valse, du tango et des danses modernes.

H. D.

ETC.

lançons encore un appel aux parents dont les enfants, filles ou garçons, sont âgés de quatorze à vingt ans et qui voudraient bien accepter un garçon ou une fille britannique du même âge, soit pour Pâques 1963 (du 3 au 23 avril), soit pour l'été 1963 (du 7 au 28 août). L'année dernière plus de quatre cents élèves anglais ont pu ainsi se rendre à l'étranger et nous pensons avoir environ cinq cents demandes pour 1963, ce qui va exiger beaucoup plus d'offres.

On désire loger trente à quarante enfants, garçons et filles, dans des familles. Nous pensons que chaque famille offrira une pension complète à ces enfants étrangers, pour une durée de vingt jours (soit aux vacances de Pâques, soit en été) et qu'elle voudra bien les traiter non pas comme des pensionnaires, mais comme des membres de leur famille. Les élèves britanniques voyagent ensemble, de Londres, sous la conduite de deux de leurs professeurs qui resteront dans la région durant toute la durée du séjour. Pendant dix matinées, les élèves étrangers recevront des leçons de français de 9 à 12 heures dans une école locale, et il est prévu, certains jours, des excursions aux alentours.

D'autre part, nous rappelons que les offres de pension ne doivent pas être considérées comme un gain financier, mais nous ne désirons pas non plus que certains parents acceptent des pensionnaires par charité. Aussi, nous offrons donc un paiement de 17 livres sterling (212 francs suisses environ) pour vingt jours, pension complète (logement, nourriture), par enfant, afin que la famille qui reçoit ne soit pas lésée.

Ecrire le plus rapidement possible à B. Tublin (professeur), 16, Marsworth Avenue, Pinner, Middlesex, Angleterre. Ils recevront ensuite de plus amples informations.

accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution

assurances vie



La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

LE PLUS BEAU DON

*Que voulez-vous que je lui donne
A cet enfant dormant ici ?
Je n'ai pas d'or, pas de couronne,
Je n'ai ni encens, ni brebis.*

*Que voulez-vous que je lui donne
A cet enfant dormant ici ?
Je n'ai que mon chant qui résonne
Et j'ai mon cœur qui bat aussi !*

*Je sais ce qu'il faut que je donne
A cet enfant dormant ici :
De mes mains vides s'il s'étonne,
Eh bien ! je dirai : Me voici !*

Berthe Corthesy.

LA FOURMILIÈRE

*En arrachant la pierre
Du pré, tu as détruit
La maison des fourmis
Pour elles, quelle affaire !
Toutes les ouvrières,
Afin de les sauver,
Emportent les bébés.
D'autres, les ménagères,
Rassemblent quelques bois,
Des poutres, des colonnes
Pour leur refaire un toit
Bien à l'abri des hommes.*

Vio Martin.

35

1. Fribourg.
2. Les Préalpes.
3. Derrière, un peu à gauche.
4. Vérifier l'emplacement de : les petites maisons des chartreux — les jardiniets — les séparations — nombre de places disponibles : 27-28 — l'église — la chapelle — le cimetière.

36

1. Le pays des lacs.
2. Les lacs de Neuchâtel, de Bienne et de Morat.
3. Le Plateau.
4. Les champs de chaque paysan sont groupés — il n'y a plus besoin de courir dans des endroits souvent très différents pour les travailler — l'emploi des grandes machines agricoles est plus rentable.

5. Il faut que la majorité des paysans de la commune soient d'accord — il y a toujours des mécontents — le paysan ne veut pas recevoir des terres moins bien situées ou de moins bonne qualité (et c'est bien son droit !).

51

1. Fribourg.
2. Les Préalpes.
3. Derrière, un peu à gauche.
4. Vérifier l'emplacement de : les petites maisons des chartreux — les jardiniets — les séparations — nombre de places disponibles : 27-28 — l'église — la chapelle — le cimetière.

52

1. Le pays des lacs.
2. Les lacs de Neuchâtel, de Bienne et de Morat.
3. Le Plateau.
4. Les champs de chaque paysan sont groupés — il n'y a plus besoin de courir dans des endroits souvent très différents pour les travailler — l'emploi des grandes machines agricoles est plus rentable.
5. Il faut que la majorité des paysans de la commune soient d'accord — il y a toujours des mécontents — le paysan ne veut pas recevoir des terres moins bien situées ou de moins bonne qualité (et c'est bien son droit !).

Fable du Japon

Un nouveau film-fixe pour les enfants

Deux nouveaux films fixes en couleurs destinés à des groupes de jeunes enfants, viennent d'être produits par l'Unesco. Le premier met en images les aventures qu'un petit garçon japonais, Kazuo, raconte à ses jeunes amis : Peter et Betty. On y voit Kazuo quitter la ferme de ses parents pour se rendre dans le port voisin et aller à la pêche en compagnie de son oncle Yasuké. La pêche a été bonne, et Kazuo rêve au cadeau qu'il achètera pour sa sœur Keiko avec l'argent que son oncle lui donnera pour le récompenser. Mais l'oncle de Kazuo a une bien meilleure idée ; à l'occasion du Festival des Poupées il prépare une grande surprise dont tous les membres de la famille pourront profiter.

Le second film fixe illustre la Déclaration des Droits de l'Enfant, proclamée par les Nations Unies à New York le 20 novembre 1959. Il montre que tous les enfants du monde ont les mêmes droits, sans distinction de langage ou de croyance et que tous les habitants de la terre contribuent, par la diversité de leurs cultures, à la richesse commune de l'humanité.

Les deux films peuvent être obtenus, accompagnés d'un commentaire en français, en anglais ou en espagnol, dans chaque pays auprès des distributeurs de films fixes de l'Unesco. La Division de l'information visuelle de l'Unesco, place de Fontenoy, Paris 7e, peut être consultée pour de plus amples renseignements.

(Unesco.)

37

1. Le Rhin.
2. Le château de Laufen.
3. Fabrique d'aluminium ou acieries ou wagons ou armes.
4. De Schaffhouse.
5. A Winterthour.
6. 2 1/2 mm par année.
7. 19 m.

53

1. Le Rhin.
2. Le château de Laufen.
3. Fabrique d'aluminium ou acieries ou wagons ou armes.
4. De Schaffhouse.
5. A Winterthour.
6. 2 1/2 mm par année.
7. 19 m.

54

1. Le Doubs.
2. La France.
3. Les Brenets.
4. 854 m.
5. La route — le chemin de fer — (le lac).
6. Contre la gauche.
7. Le Saut-du-Doubs attire les touristes.
8. Midi.

38

Excuses

Je veux parler de celles que les gosses apportent pour motiver une absence, une arrivée tardive ou pour cinquante autres raisons.

Si les maîtres voulaient s'amuser à les cataloguer ou seulement à philosopher doucement sur chacune d'elles, ils s'expliqueraient bien des choses et comprendraient pourquoi leurs écoliers sont ce qu'ils sont... Seulement, ils n'ont pas le temps. Ils lisent et la corbeille à papier recueille, à moins que la lettre ne soit digne de figurer aux archives de l'école.

Exemples :

« Yolande a pris une purge ce matin, veuillez la prendre en considération. » Suivent des salutations distinguées.

Un gosse, renvoyé chez lui parce qu'il avait oublié un jour une éponge, le lendemain un essuie-plumes et aujourd'hui sa boîte d'école, revient avec ce mot aimable : « Je prie Mademoiselle de croire que ma maison n'est pas un bazar. »

Au début d'une année scolaire, l'institutrice doit dire et répéter : « Si vous ne pouvez pas me dire quel est le métier de votre papa, priez votre maman de l'inscrire sur un papier. » Caroline est revenue avec le papier en question : « Vous voulez savoir le métier de mon mari ? Moi, je ne l'ai jamais su ! »

Mais la plus jolie de toutes est sans contredit cette missive d'une maman, indignée que sa fille ait appris en classe l'histoire du jardin d'Eden et du péché d'Eve : « Fi les cornes ! écrit-elle à la maîtresse, vous leur avez ça raconté et, à présent, ils savent tout ! »

Les gens, qui s'imaginent naïvement que tout n'est que roses dans l'enseignement, se trompent quelque peu. Ils ignorent l'existence de ce genre de littérature.

Mais il y a d'autres lettres aussi, lettres de reconnaissance, de remerciements, lettres faites d'amicale compréhension et qui font le pont désirable entre la famille et l'école.

Seulement, voilà. Comme elles ne sont pas drôles, on parle plutôt des autres.

M. Matter.

Bibliographie

L'enfant-problème et sa rééducation

par Mehry Rassekh-Ardjomand,

Editions Delachaux et Niestlé 1962, 356 pages

Si chaque enfant pose un problème à ses parents et à ses maîtres, il n'en est pas pour autant un enfant-problème. Ce terme est réservé à « tout enfant de niveau intellectuel normal présentant des troubles du caractère ou du comportement, qui manifeste une inadaptation au milieu dans lequel il vit ». Il s'agit donc de ceux que l'on qualifie de difficiles ou d'inadaptés.

Dans quelle mesure, les bouleversements politiques, économiques et sociaux sont-ils responsables de leur multiplication ? Voilà un problème qui est loin d'être résolu. Dans l'immédiat, une constatation s'impose : le nombre de ces enfants ne cesse d'augmenter. Comment s'y prendre pour les éduquer ou les rééduquer ?

Les solutions que nous propose Mme Rassekh-Ardjomand n'ont rien d'original. L'auteur a voulu grouper dans un seul ouvrage les résultats des recherches qu'elle a entreprises dans les maisons spécialisées de plusieurs pays au cours des six dernières années. Elle rend ainsi

un grand service aux éducateurs qui, sans avoir le temps de lire tout ce qui paraît, désirent être au courant des dernières recherches. Les études particulières seront facilitées par l'abondance bibliographique.

Dans la première partie, l'auteur analyse les principales théories sur l'origine du caractère et les nombreuses classifications proposées par les médecins et les psychologues. Quelques pages traitent des méthodes employées pour le diagnostic des troubles du caractère et du comportement.

Le livre II est consacré à l'aspect psycho-éducatif. Suivant les cas, la rééducation peut être entreprise dans le milieu familial, par un placement familial, en semi-internat spécialisé ou en internat spécialisé. Chacune de ces solutions a de avantages et des inconvénients que l'auteur analyse longuement. Une large part est faite aux nombreuses méthodes employées en rééducation : que ce soit par le jeu (Decroly, Montessori ou M. Rambert...), par le scoutisme, par la musique (R. Steiner, J. Dalcroze) ou par la psychanalyse, chacun tend à réadapter l'enfant à un milieu social normal. Enfin, un dernier chapitre traite de la formation du personnel spécialisé.

En résumé, œuvre de synthèse et d'érudition plus que de recherche personnelle, mais œuvre utile car elle permet de saisir dans leur ensemble les problèmes que pose la rééducation de l'enfance inadaptée.

F. B.

« Cadet Roussel »

Numéro spécial de Noël (16 pages)

Sur la couverture, un bel ange à la trompette annonce Noël à un berger.

Un encartage lumineux avec le bœuf, l'âne et un image agenouillé devant la crèche — Un porte-bougie amusant — Clémentine qui revient débordante d'idées pour fêter Noël au village — Un bonhomme de neige aidant le père Noël — La merveilleuse aventure du bœuf près de l'enfant Jésus — Des poésies à réciter et des histoires composées par les enfants eux-mêmes.

Les moins de 10 ans trouveront tout cela dans le numéro de Noël de « Cadet Roussel ».

Prix de ce numéro spécial, y compris l'encartage : Fr. —40. Abonnement annuel dès janvier 1963 : Fr. 3.—. (Tous les nouveaux abonnés recevront le numéro de Noël gratuitement.) Administration : Rue de Bourg 8, Lausanne. CCP. II 666.



Vient de paraître :

Ombre et lumière

POÈMES BIBLIQUES

(Fêtes religieuses — Cantiques — Circonstances diverses — Nature) par Mme Jeanne CHERIX-ROSSIER

Volume de 128 pages — Prix Fr. 6.— (port en plus)

En vente aux Editions Ed. Cherix S.A., avenue Viollier 3, Nyon.

Envois contre remboursement ou versement de Fr. 6.30 au compte de chèques postaux I. 45 98.